

ARRETE DU MAIRE

N° 2024- 221

POLICE MUNICIPALE Tél: 04.90.90.17.00 Réf.: CD/JMB

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Débit de boissons 3 groupe

	Debit de boissons groupe
Monsieur le Maire, Je soussigné ASSOCIATION Ail' honneur de solliciter, conformément au l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons Al'occasion de: Du 15/3 In 2024 Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'express	ux dispositions de l'article L.3334-2 du CSP (ord n° 2000-548 du 15/06/2000) temporaire à Squaling la Chateaustnasch Le Lievale M. Chateaustnasch Le 10h a 23h au 16 Jin Le 10h a 18h00
	Le 23/05/2039 Signature: ARRETE DU MAIRE
Je soussigné, Marcel MARTEL, Maire de CHA Vu I ' article L.2122-28 du code général des co Vu art L.3334 – 2 du CSP (ordonnance n° 200 Vu la loi n°2015-990 du 6 Août 2015 pour la ci n°2015-1682 du 17 Décembre 2015 portant sir entreprises et des professionnels, Vu la demande ci-dessus,	ollectivités territoriales.
Article unique-(1) M. CLEMENT Phi li PSOCiation Festivité est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de la lon a AI' occasion de la Fêle pédiét A charge pour lui de se conformer à toutes l' débits de boissons, et plus particulièrement	23h au le 1610612024 de 10h à 18h vale - Jazdin de la Marseillaise les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des
LIÉ LE 27 MAI 2024	Fait à Châteaurenard, le 2 3 MAI 2024 L'Adjoint au Maire délégué à la Sécurité Eric CHAUVET

Ampliation sera adressée à :

- Madame la Sous-Préfète d'ARLES,
- Brigade de Gendarmerie de CHATEAURENARD,
- PSIG de CHATEAURENARD,
- L'intéressé. LE PRESENT ARRETE DOIT ETRE AFFICHE SUR LE LIEU DU DEBIT DE BOISSONS